



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptabilité

Question écrite n° 268

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les pratiques comptables de grands groupes industriels. Constitués de plusieurs filiales intervenant sur des secteurs économiques distincts, certains groupes industriels font supporter la totalité de leurs dettes par une seule de leurs filiales, désendettant en totalité les autres. Cette pratique comptable de la société mère s'inscrit dans des stratégies industrielles et financières aboutissant à terme à la cession à des tiers de la filiale surendettée et à la suppression de nombreux emplois pour faire face à la situation financière abusivement dégradée. Elle conduit par ailleurs à masquer la réalité économique et financière des autres filiales. Or, le droit comptable exige le respect des principes de sincérité, de fidélité et de régularité dans la présentation des comptes annuels aux actionnaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser la régularité de ces pratiques comptables au regard du droit comptable, du droit fiscal et du droit boursier, et les mesures que compte adopter le Gouvernement pour y mettre un terme.

Texte de la réponse

La régularité des opérations décrites par l'auteur de la question ne pourrait être établie au regard du droit comptable, fiscal et boursier que par leur examen exhaustif. Il ne pourrait donc être répondu précisément que si, par l'indication des noms et adresses des contribuables concernés, l'administration était en mesure de procéder à cet examen. Il est rappelé, par ailleurs, que la France est l'un des pays où les procédures de contrôle des informations financières des entreprises sont le plus complètes. Toutefois, le Gouvernement, soucieux d'améliorer la régulation financière, déposera à l'automne un projet de loi de sécurité financière qui prévoira notamment la fusion de la commission des opérations de bourse et du conseil des marchés financiers.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 268

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2579

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3244